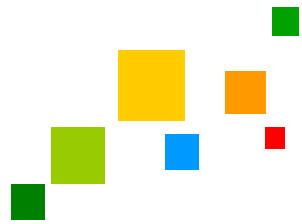




Manuel de certification HAS V2010

La maîtrise du risque transfusionnel

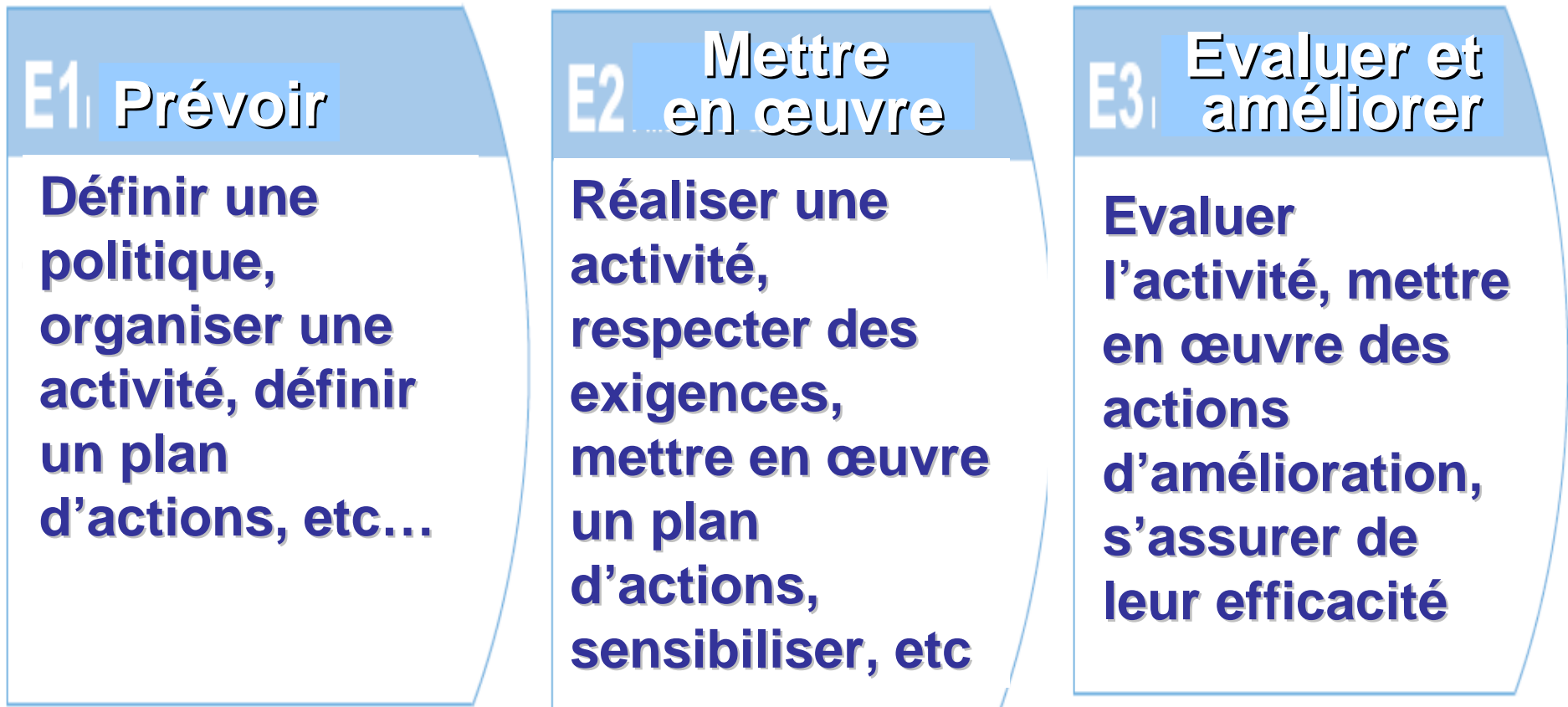


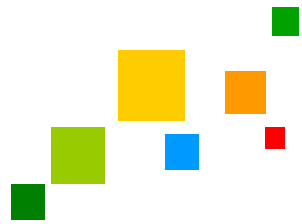


Manuel de certification des ES – V 2010

La structure

Structuration des critères selon les 3 étapes d'une démarche d'amélioration de la qualité





Critère 8.j :

Maîtrise du risque transfusionnel

Chapitre 1 Partie 3 – Management de la qualité et de la sécurité des soins

E1 Prévoir

- Le dispositif d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle est en place.

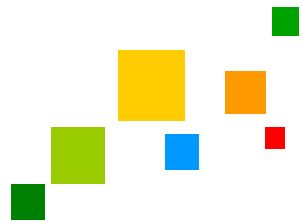
E2 Mettre en œuvre

- Les procédures relatives à la maîtrise du processus transfusionnel sont mises en œuvre.

E3 Evaluer et améliorer

- La pertinence d'utilisation des produits sanguins labiles est évaluée.
- La maîtrise du processus transfusionnel est évaluée et donne lieu à des actions d'amélioration.





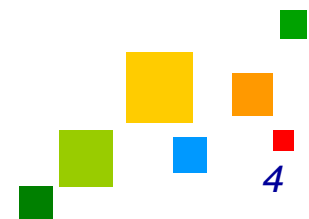
Critère 8.j :

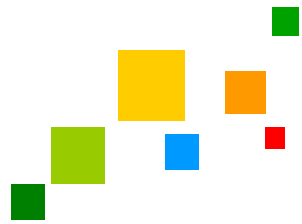
Maîtrise du risque transfusionnel

E1 Prévoir

**Le dispositif
d'hémovigilance
et de sécurité
transfusionnelle
est en place.**

- Organigramme gestion des risques / vigilances, place de l'hémovigilance dans la gestion des risques
- Fonctionnement et règlement intérieur du CSTH, composition, cr des réunions,...
- Fiche de fonction précisant les missions du correspondant d'hémovigilance.
- Organisation permettant d'assurer la traçabilité des PSL.
- Bilan d'activité
- ...





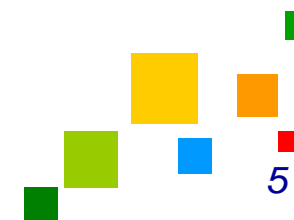
Critère 8.j :

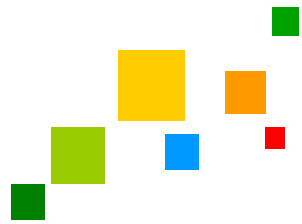
Maîtrise du risque transfusionnel

E2 Mettre en œuvre

Les procédures relatives à la maîtrise du processus transfusionnel sont mises en œuvre.

- Des procédures, protocoles transfusionnels, documents d'information des patients, etc., sont rédigés et régulièrement mis à jour selon une périodicité définie.
- Diffusion et l'accessibilité des documents
- Plan de formation pour les professionnels
- Supports pédagogiques utilisés pour la formation continue
- Signalement des EI (analyse, résultats, communication, actions....)
- Suivi des indicateurs d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle





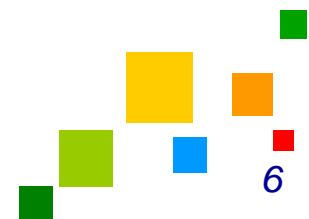
Critère 8.j :

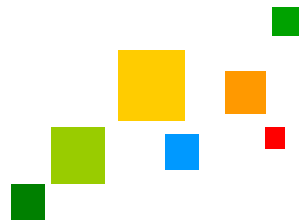
Maîtrise du risque transfusionnel

E3 | Evaluer et améliorer

La pertinence d'utilisation des produits sanguins labiles est évaluée.

- Produit selon Indication
- Trace écrite des valeurs biologiques utiles à la décision
- Qualifications et transformations prescrites en cohérence avec la situation clinique du patient, données biologiques
- Transfusion conforme aux seuils recommandés par l'Afssaps
- Pertinence d'une prescription en urgence (délai de transfusion)
- ...





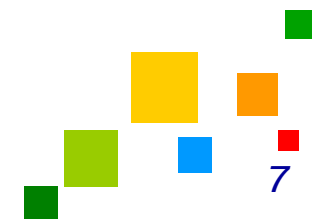
Critère 8.j :

Maîtrise du risque transfusionnel

E3 | Evaluer et améliorer

La maîtrise du processus transfusionnel est évaluée et donne lieu à des actions d'amélioration.

- Enquêtes/audits : acte transfusionnel, dossier transfusionnel, dépôts, transport des PSL, conformité des prescriptions, information du patient transfusé, etc.
- Formation des personnels et évaluation des connaissances,
- Actions mises en œuvre suite aux évaluations...
- ...



La grille d'auto-évaluation

Microsoft Excel - GRILLE_AE_V2010_CHAPITRE1.xls [Partagé]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ? Tapez une question

D255 A déterminer

	A	B	C	D	E	F
252	Critère 8.j : Maitrise du risque transfusionnel					
253	Ce critère est applicable uniquement aux établissements ayant une activité transfusionnelle.					Applicable
254	E1 Prévoir	Réponses aux EA	E2 Mettre en œuvre	Réponses aux EA	E3 Evaluer et améliorer	Réponses aux EA
255	Le dispositif d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle est en place.	A déterminer	Les procédures relatives à la maîtrise du processus transfusionnel sont mises en œuvre.	A déterminer	La pertinence d'utilisation des produits sanguins labiles est évaluée.	A déterminer
256				A sélectionner	La maîtrise du processus transfusionnel est évaluée et donne lieu à des actions d'amélioration.	A déterminer
257	COTATION		Cotation A : >= à 90% du score max Cotation B : de 60 à 89% du score max Cotation C : de 30 à 59% du score max Cotation D : de 0 à 29% du score max			SCORE Non calculé
260						
261						
262	POINTS POSITIFS (Actions mises en œuvre de manière pérenne par l'établissement)					
263						

Consignes d'utilisation / Réf 1 / Réf 2 / Réf 3 / Réf 4 / Réf 5 / Réf 6 / Réf 7 / Réf 8 / Réf

Cellule B260 commentée par SSI





La grille d'auto-évaluation

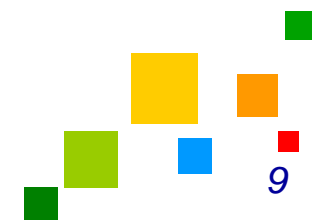
Un nombre de points défini est attribué à chaque élément d'appréciation en fonction de son degré de satisfaction :

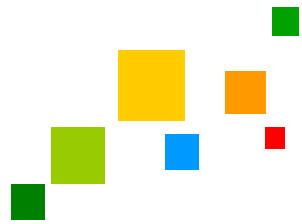
Oui = 20, en grande partie = 14, partiellement = 7, non = 0.

La somme du nombre de points obtenu pour le critère donne un score dont la comparaison au score maximal possible, permet de déterminer la cotation

critères non « PEP », exemple 8j :

- cotation A : \geq à 90 % du score maximal,
- cotation B : de 60 à 89 % du score maximal,
- cotation C : de 30 à 59 % du score maximal,
- cotation D : de 0 à 29 % du score maximal.

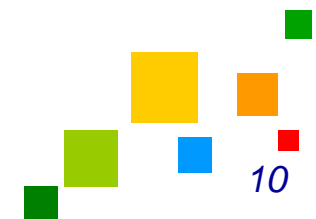


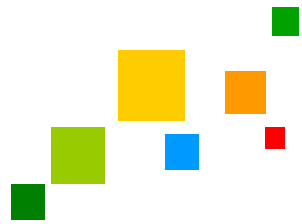


Périmètre de visite de certification

À réception de l'auto-évaluation, 5 mois avant la visite, le Chef de projet en charge du dossier établit le dimensionnement définitif de la visite au vu des données propres à l'établissement :

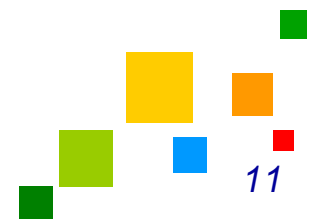
- **PEP** applicables à l'établissement,
- Les critères en lien avec les **indicateurs généralisés**,
- Les critères relatifs à **l'EPP**,
- Le périmètre des décisions V2 (nombre et type de décisions),
- Les données de la fiche interface Haute Autorité de Santé/Agence Régionale de Santé,
- Le nombre de **cotations C** et **D**,
- Les critères sélectionnés **aléatoirement** parmi les critères cotés **A** et **B**.





Le processus décisionnel

- S'applique par critère
- Est enclenché en règle générale pour les cotations C et D d'un critère
- Comprend trois types de décision :
 - **recommandation**
 - **réserve**
 - **réserves majeure**



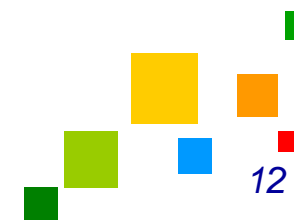


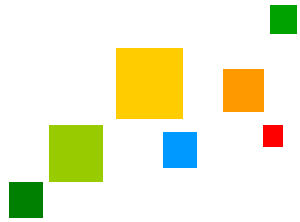
Le processus décisionnel

Un lien est institué entre le niveau de décision et le score calculé (critères non « PEP », exemple 8j) :

- 0 à 19 % du score maximum : réserve majeure ;
- 20 à 39 % du score maximum : réserve ;
- 40 à 59 % du score maximum : recommandation.

A	≥ à 90 %	Aucune décision	
B	60 à 89 %		
C	30 à 59 %	40 à 59 %	Recommandations
		20 à 39 %	Réserves
D	0 à 29 %	0 à 19 %	Réserves majeures





Evolution du Manuel de certification

- Dans le cadre du développement continu de la certification, la Haute Autorité de Santé souhaite faire **évoluer** le manuel de certification V2010
- La diffusion du **manuel révisé** est prévue pour la fin du 1er semestre 2011
- Pas de changement prévu concernant le critère 8j « Maîtrise du risque transfusionnel »

